

Compte rendu – Réunion publique

Projet des Coteaux d'Avignon – Engagement
Jeudi 5 mars 2026 – Châteauneuf-de-Gadagne

1. Introduction et objectifs de la réunion

La réunion avait pour objectif de présenter l'avancement du **projet d'irrigation des Coteaux d'Avignon** et d'informer les propriétaires sur les démarches nécessaires pour s'engager dans le projet.

Étaient présents lors de cette réunion :

- les maires de Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerette et Morrière. Le représentant de la maire d'Avignon.
- les représentants de l'ASA des **Canaux de la Plaine d'Avignon** (président, directrice et chargée de missions),
- une experte de l'INRAE,
- des élus locaux,
- le Crédit Agricole,
- des élus de la Chambre d'Agriculture,
- les porteurs du projet : **la cave Terres d'Avignon** et **le syndicat des Vignerons du Grand Duché**.

Les objectifs de la réunion étaient :

- informer les agriculteurs et propriétaires de l'avancement du projet,
- présenter les modalités d'engagement,
- recueillir les engagements des propriétaires sur les parcelles situées en zone agricole ou naturelle dans les documents d'urbanisme.

Le projet nécessite **un minimum de 450 hectares engagés** pour pouvoir être réalisé.

2. Intervention du maire de Châteauneuf-de-Gadagne

Le maire rappelle l'importance de ce projet pour le territoire et la nécessité d'une **coopération entre les propriétaires et les agriculteurs** pour qu'il puisse aboutir.

Il précise que ce projet d'irrigation est étudié **depuis les années 1990** et qu'il constitue un enjeu important pour l'avenir de l'agriculture locale.

L'objectif de cette réunion est de permettre **l'aboutissement concret du projet**.

3. Intervention d'Yvan Aillaud – Président de l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon

Le président rappelle qu'une **ASA (Association Syndicale Autorisée)** est une association regroupant les propriétaires concernés par un réseau d'irrigation.

L'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon est composée :

- d'un président, de son conseil d'administration,
- d'une directrice,
- d'une chargée de mission,
- de trois gardes.

L'étude d'**Avant-Projet (AVP)** a été financée en partie par le **syndicat des Vignerons du Grand Duché de Chateauneuf de Gadagne**, qui a pris en charge la part non subventionnée (20 % du coût de l'étude).

Le président rappelle que ce projet existe **depuis plus de 30 ans** et qu'il vise à :

- **pérenniser l'agriculture locale,**
- **diversifier les productions,**
- **sécuriser l'accès à l'eau pour les exploitations agricoles.**

Il insiste sur deux points importants :

- la **réactivité des propriétaires**, avec des engagements à transmettre **avant fin mars 2026** ;
- la nécessité d'une **coopération collective** pour permettre la réalisation du projet.

Le président présente la tarification envisagée

La tarification se décompose en trois éléments :

- une **redevance au périmètre** : entre **250 et 350 € HT/ha/an** ;
- une **location de borne** : entre **10 et 80 € HT/an** ;
- un **prix de l'eau pompée** : **0,17 €/m³**.

4. Intervention de l'INRAE – Eau et changement climatique

Carina Furusho-Percot

Constat climatique

Plusieurs éléments ont été présentés concernant l'évolution du climat :

- En **2026**, Avignon a enregistré plus de **200 mm de pluie de janvier à début mars** sur la période observée (+80 mm par rapport à la moyenne).
- L'année **2023** a été marquée par une **sécheresse sévère dès le mois de juin**.

Le changement climatique entraîne notamment :

- une **augmentation de l'humidité atmosphérique** (environ +7 % par degré Celsius supplémentaire),
- une **augmentation des phénomènes extrêmes** (sécheresses et inondations),
- une **baisse des débits des cours d'eau en été**,
- une **augmentation de l'évaporation**.

Les projections climatiques annoncent une **hausse des températures comprise entre +1,5 °C et +4 °C**.

Il est rappelé que **l'eau n'est pas une ressource illimitée**. En **2022**, de nombreuses rivières françaises ont connu des périodes d'assec.

Concernant la **Durance**, les projections montrent :

- une **baisse des débits estivaux pouvant atteindre 50 %**,
- des **excédents d'eau en hiver**.

La chercheuse met également en garde contre certaines **solutions de "mal-adaptation"** (digues, barrages...) qui peuvent repousser les problèmes sans les résoudre.

L'agriculture devra mobiliser **plusieurs leviers d'adaptation**, notamment :

- pratiques agroécologiques,
- amélioration de l'efficacité de l'eau,
- adaptation des dates de semis,
- choix variétaux - cépages plus résistants.

5. Présentation technique du projet

ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon

La directrice rappelle que plusieurs études ont été réalisées depuis **1990**.

La dernière étude, réalisée en **2022 par la Société du Canal de Provence**, s'appuie sur les besoins agricoles recensés par la **Chambre d'Agriculture du Vaucluse**.

Une actualisation de cette étude a été réalisée **fin 2024 – début 2025**. Le projet présenté correspond donc à **la version la plus récente**.

Périmètre du projet

Le périmètre étudié concerne **620 hectares agricoles**, dont :

- **420 ha engagés en 2022**,
- **100 ha de vignes recensés via les CVI**,
- **100 ha potentiels de diversification**.

Les besoins en eau ont été calculés à partir :

- des besoins de la **vigne** (potentiel d'environ **520 ha**),
- des besoins de **cultures maraîchères et arboricoles** pour la diversification.

Principe technique

Le point de prélèvement serait situé dans le **Canal de Crillon**.

Une **station de pompage** serait installée au niveau du **Domaine Saint-Laurent**.

Coût estimatif du projet

- **4 millions d'euros** pour les canalisations et la station de pompage
- **3,1 millions d'euros** pour le réseau de distribution
- **8 millions d'euros au total**, en incluant :
 - les études complémentaires
 - l'achat de foncier
 - les procédures réglementaires

Le projet sera **ajusté en fonction des surfaces réellement engagées**.

Le débit prélevé dans le canal de Crillon est estimé à **250 l/s**, soit environ **un dixième du débit actuel du canal** (2 500 l/s).

Le réseau permettra l'irrigation :

- en **micro-irrigation (type goutte à goutte)**,
- en **aspersion**.

Il est rappelé que :

- seules les **parcelles classées agricoles dans les documents d'urbanisme** seront desservies,
- l'eau sera **exclusivement destinée à l'irrigation agricole**.

Le président rappelle que **les propriétaires doivent s'engager avant fin mars 2026** afin de pouvoir déposer le projet dans le cadre de l'appel à projets **FEADER**, attendu **début juillet avec une clôture fin septembre**.

6. Conditions tarifaires

La redevance au périmètre est **plafonnée à 350 €/ha**, sous réserve que :

- le **coût total du projet ne dépasse pas 8 millions d'euros HT** ;
- la **surface engagée atteigne au minimum 450 hectares**.

La tarification se décompose en trois éléments :

- une **redevance au périmètre** : entre **250 et 350 € HT/ha/an** ;
- une **location de borne** : entre **10 et 80 € HT/an** ;
- un **prix de l'eau pompée** : **0,17 €/m³**.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, **les engagements deviendront caducs et le projet sera abandonné.**

7. Modalités d'engagement

Les propriétaires doivent remplir le **bulletin d'engagement** en indiquant par commune la section cadastrale et les numéros de parcelles concernées.

Les bulletins doivent être **signés puis transmis** :

Par courrier :

Chambre d'Agriculture du Vaucluse
97 chemin des Meinajaries
84140 Avignon

Ou lors des permanences :

Cave Demazet
457 avenue Aristide Briand
84310 Morières-lès-Avignon

- mardi **17 mars** de **10h à 14h**
- mardi **24 mars** de **12h à 17h**

Les bulletins peuvent également être récupérés ou déposés directement **à la cave aux horaires d'ouverture.**

6. Échanges avec la salle – Questions / Réponses

1. Jean-Marc Geren vigneron, remercie l'ASA d'avoir revu la tarification en supprimant la participation initiale. Il précise que c'est plus facile que l'ASA contracte l'emprunt long terme et qu'elle le répercute sur ses adhérents.

2. M. Vautrin demande des clarifications sur la tarification de la location de borne. A quoi correspond une tarification de 80 € HT pour une location de borne.

Il est précisé que les plus grosses bornes auront un débit de l'ordre de 80 m³/h, mais que les bornes pourront être mutualisées.

3. Le maire de Gadagne est étonné de la faible prise en compte de la diversification dans ce projet.

Le représentant du syndicat local précise que le projet présenté ne prends pas en compte la possibilité de tours d'eau mais que cela pourra être envisagé s'il y a plus de diversifications sur le territoire.

4. M. Mure questionne l'ASA sur la possibilité à irrigation en aspersion pour de la lutte anti-gel.

La réponse apportée est que le réseau n'a pas été dimensionné pour cela. Il est exposé l'exemple du Canal Saint-Julien où quelques agriculteurs bien identifiés par l'ASA peuvent le pratiquer.

5. Sylvain Penal demande si la commune peut avoir accès à des bornes.

Il est rappelé que c'est possible en zone agricole pour de l'irrigation agricole.

6. Mathilde Revol revient sur la tarification présentée, sur la possibilité des engagements initiaux. Elle se questionne sur le risque de brûlure malgré l'irrigation.

Il est bien rappelé qu'au vu de l'évolution du projet, s'il doit y avoir un engagement initial, les engagements remplis par les propriétaires seront caducs, de nouveaux actes d'engagement seront à remplir par les propriétaires. Les hypothèses de tarification tiennent compte des taux actuels dont la possibilité de contracter un prêt auprès de la banque des territoires qui permet d'augmenter la durée de prêt 25 à 50 ans, mais que la condition est qu'une ou plusieurs collectivités (mairies, interco) se portent garantes.

Concernant les risques de brûlures, il est rappelé que l'irrigation est une des solutions au changement climatique, qui permet d'éviter une partie des brûlures mais pas la totalité.

7. Il est précisé que les intercommunalités pourraient se porter garantes.

8. Un agriculteur précise qu'il a arraché des vignes quelques années et qu'il a planté des truffiers grâce à des financements. Il s'interroge si ces financements ne pourraient pas être déployés aujourd'hui sur ce territoire ?

9. Jacques Faure, Vigneron coopérateur sur le périmètre, demande si un plan détaillé va être fourni aux propriétaires. Il questionne l'ASA sur les conditions de desserte sur sa propriété et sur le positionnement des bornes.

L'ASA précise que chaque propriétaire devra tirer sa canalisation et qu'elle ne peut tirer des réseaux en bordure de propriété. La carte du réseau de canalisation et du positionnement des bornes au stade AVP(non définitif) est disponible au siège de l'ASA. Les bureaux de l'ASA sont dans le bâtiment B de la chambre d'agriculture de Vaucluse.

10. Le maire se questionne sur les terrains en fermage. Comment les coûts vont être répartis ?

Le représentant du syndical local précise que c'est très souvent le fermier qui prends en charge les coûts de l'ASA.

10. Un agriculteur demande le % de la TVA qui sera appliquée ?

La TVA sera de 20% sur la redevance au périmètre et location de borne et 5% sur le prix de l'eau.

11. Est-il possible de changer le débit de la borne quelques années après l'installation d'une borne ? Comment cela se passe t'il si nous sommes plusieurs propriétaires à se partager la borne ?

Il y aura des compteurs et sous-compteurs si plusieurs propriétaires seraient amenés à se partager la borne. La tarification sera très juste, les consommations seront payées par le propriétaire concerné (Aucun risque de devoir payer les consommations des voisins).

12. Aujourd'hui je n'ai pas la trésorerie de raccorder toute ma propriété au projet. Comment je peux faire ?

Le projet sera calibré avec les demandes d'engagement au 30 mars 2026. Les superficies non engagées à cette date ne pourront être intégrées au projet sous-pression. Le représentant du syndicat local explique que le projet est à porter de main, il faut vraiment que les gens s'engagent pour que le projet se concrétise.

13. Quand aurons-nous accès à l'eau ? Est-ce qu'il y aura un calendrier d'irrigation ?

Il y aura l'eau dans les bornes de début mars à mi-novembre, ce qui correspond aux dates de mise en eau du Canal Crillon.

Le dimensionnement réalisé par le bureau d'étude SCP ne prends pas en compte la mise en place d'un tour d'eau, mais une irrigation à la demande. Pour rappel l'irrigation antigel ne sera pas possible ou à la marge.